

## DEMANDE À L'ÉTAPE DE LA POSTPRODUCTION

# Notes au sujet d'une demande d'aide en postproduction

**ATTENTION : En cas d'erreur, les programmes officiels de la SODEC ont préséance sur ce document.**

- Les demandes d'aide en postproduction doivent être faites aux mêmes dates que les demandes d'aide en production; **sauf les demandes d'aide en postproduction de longs métrages de fiction qui peuvent être faites en tout temps.**
- Un projet peut faire l'objet d'une seule demande d'aide à l'étape de la postproduction, peu importe le nombre de refus antérieurs en production.
- Seuls les projets se distinguant par une originalité, une qualité et une valeur artistique et culturelle remarquables et par un potentiel de diffusion réel sont évalués.
- Les conditions d'admissibilité sont les mêmes que pour une demande d'aide en production.
- Les frais de gestion sont les mêmes que pour une demande d'aide en production.
- Une demande d'aide à la postproduction doit se faire une fois le tournage terminé.
- La demande doit se faire avant le montage image final.
- L'investissement de la SODEC n'est pas rétroactif; ainsi, lors d'un dépôt en postproduction, les frais de tournage ne seront pas considérés.
- Le producteur doit démontrer, à la satisfaction de la SODEC, qu'il détient tous les droits d'exploitation du film.
- Une demande d'aide en postproduction doit être faite à l'aide du portail [SOD@ccès](mailto:SOD@ccès).
- Au dépôt de la demande, le producteur doit fournir tous les documents requis pour une demande d'aide en production (selon le programme et le volet). De plus, il doit aussi fournir les éléments suivants :
  - une proposition de montage et des indications précisant les travaux visuels et sonores à faire;  
La demande doit être accompagnée **d'un premier montage** (une combinaison des plans retenus résultant en une suite séquentielle comportant tous les éléments narratifs et dont le résultat donne une idée précise de l'œuvre).
  - un rapport de coûts.

**Une demande accompagnée d'extraits ou d'un assemblage seulement ne sera pas admissible.**